

Parcours droit privé ou droit public, besoin d'avis

Par **Thampignon**, le 13/07/2016 à 12:20

Bonjour,

je vais m'inscrire en Licence 3 et je n'arrive pas faire mon choix entre privé et public. J'ai plus de facilité en droit public, qui est un droit qui demande beaucoup de travail et qui me plait beaucoup, mais j'aurais tendance à aller vers le privé. Toutefois le fait qu'il y ait environ 75% des étudiants qui choisissent le privé me rebute un peu.

Je n'ai pas encore de projet professionnel, et je ne connais pas non plus tous les débouchés en droit public. Est-ce que si finalement je choisis une L3 parcours public je peux faire un master en droit privé par la suite ? Et vice versa ?

J'aimerais avoir des avis ou des témoignages de personnes ayant été dans la même situation que moi, ou pouvant éclairer ma lanterne.

Merci beaucoup

Par **MrZoG69**, le 13/07/2016 à 12:39

Bonjour,

Ne pas avoir de projet professionnel clairement défini à la sortie de la L2, c'est normal.

Si tu choisis une L3 parcours droit public, tu pourras toujours faire un M1 droit privé par la suite (tu devras juste te mettre un peu à jour pendant les vacances pour récupérer deux-trois matières nécessaires).

Ne prend pas en compte le fait que la majorité des étudiants aillent en droit privé, cela ne doit pas être un critère pour ton choix. Dès lors que tu ne choisis pas une spécialisation trop fermée sur le marché de l'emploi, choisis celle qui te plaît le plus.

Bien cordialement.

Par **Thampignon**, le 13/07/2016 à 12:50

Bonjour,

Merci, je trouve cela rassurant qu'à mon niveau il est normal de ne pas avoir de projet définit. Ca me bloquait par rapport à d'autres personnes qui elles savaient ce qu'elles voulaient faire depuis le début !

Toi par exemple quel a été ton parcours ?

J'aurais par exemple plus envie de prendre droit public mais les matières comme aménagement du territoire, ou encore relation internationale ne me disent rien car je ne vois pas ou cela peut me mener ..

Par **Visiteur**, le **13/07/2016** à **13:28**

Salut.

Si tu es à l'URCA je peux sans doute t'aider un peu.

Effectivement non le choix entre les deux n'est pas du tout rédhibitoire, surtout si en privé tu choisis les fondamentales (civil, commercial).

Personnellement j'ai un parcours totalement privatiste, avec également plus de facilités en droit public, ce qui m'a conduit aujourd'hui dans un M2 assez mixte orienté vers le droit public des affaires.

En L3 il faut vraiment que tu prennes les matières qui te plaisent le plus. Chose pas si simple que ça, tu as le temps de changer d'avis. Dans mon cas je regrette un peu de ne pas avoir fait plus de social, c'est toujours utile dans les affaires.

Par contre, autant il est possible avec un M1 privé de repartir dans le public (sauf si c'est un M1 pénal ou travail), autant je ne pense pas que l'inverse soit possible du tout puisqu'en M1 privé, c'est la suite que tu verras, alors qu'en public c'est autre chose, plus concret paraît il.

Par **MrZoG69**, le **13/07/2016** à **14:26**

Pour ma part, j'ai un parcours exclusivement privatiste (L3 droit des affaires puis M1 droit des affaires et enfin M2 Droit bancaire et financier).

Je rejoins Ezoah sur le fait qu'il faut surtout choisir ce qui te plaît le plus. Le choix de ton M1 sera vraiment déterminant mais s'agissant de la L3, ce n'est pas encore dramatique si tu te rends compte que finalement tu préfères faire privé plutôt que public (ou l'inverse).

Quand j'étais en L3, je sais que l'administration nous avait laissé un mois à partir de la rentrée pour choisir, ce qui permettait de suivre tous les cours pour savoir quel parcours on préférait. Du coup, si ta fac propose ce genre de délai, cela peut valoir le coup afin de se faire une idée de ce que tu préfères.